

**PROCES VERBAL -CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WINTZENHEIM**

**SEANCE DU 14 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin 2023, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Wintzenheim, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Serge NICOLE, Président et Maire.

Présents : Serge NICOLE, Geneviève SCHOFF, Daniel LEROY, Dominique SCHAFFHAUSER, Françoise BAUMANN, Carine NÄGL, Christine SCHILDER, Jean-Yves CHASSERY

Excusés : Guy FRANK, Christel LAFITTE-MAYER, Marie-Jeanne BASSO Sébastien LIGIBELL

Absent : ..../..Denise MULLER, Corine BUEB

Procuration : Mme Christel LAFITTE-MAYER a donné procuration à Mme SCHOFF Geneviève  
M. Guy FRANK a donné procuration à Daniel LEROY  
Mme Marie-Jeanne BASSO a donné procuration à Mme Carine NAGL

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023
3. Budget
  1. Compte Administratif 2022 du CCAS
  2. Compte de gestion 2022 du CCAS
  3. Affectation des résultats du compte administratif 2022 au budget supplémentaire 2023 du CCAS
  4. Budget supplémentaire 2023 du CCAS
4. Fête des aînés
5. Convention Manne-CCAS

Date de la convocation : 06 juin 2023

Présents : 8

Votants : 11

**POINT N°1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Mme Carine NÄGL, conseillère municipale, est élue à l'unanimité des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. présents et représentés, secrétaire de séance.**

**POINT N°2 – Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023**

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de procéder à l'approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S. vote :**

**-approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 12 janvier 2023 à l'unanimité des votes.**

**POINT N°3 – budget**

Point rédigé et présenté par M. HAFFNER Dominique

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif intervenant dans le secteur social (CCAS). Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur. Le compte administratif du CCAS est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes du CCAS.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire 2022, et, présente les résultats comptables de l'exercice.

Présentation de l'évolution des grands équilibres du compte administratif 2022 par rapport à 2021 :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Charges à caractère général (011)	16 693.75 €	31 417.98 €	Produits des services du domaine (70)	11 589.90 €	0.00 €
Autres charges de gestion courante (65)	20 523.71 €	22 979.80 €	Subventions (74)	44 500.00 €	44 500.00 €
			Autres produits de gestion courante (75)	546.00 €	1 008.00 €
			Produits exceptionnels (77)	7 096.48 €	0.00 €
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>37 217.46 €</b>	<b>54 397.78 €</b>	<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>63 732.38 €</b>	<b>45 508.00 €</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
NEANT	0 €	0 €	NEANT	0 €	0 €

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe :

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS (charges à caractère général, de gestion courante) ;
- Toutes les recettes que le CCAS peut percevoir, les produits des services, les subventions, les autres produits de gestion courante.

### Evolution des principales dépenses

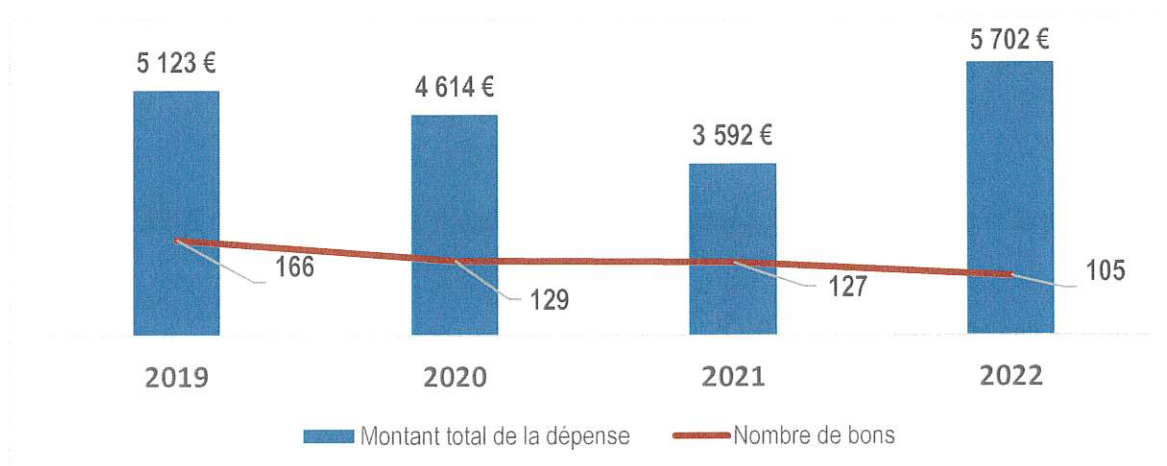
Charges à **caractère général** augmentent de 14 724 € :

- l'organisation de la fête des aînés 2022 a généré un coût de 18 425 € en effet, il s'agissait des 50 ans de la fête des aînés, rajoutons qu'en 2021 il n'y avait pas eu de fête des aînés, mais néanmoins il avait été attribué en contrepartie pour 10 920 € de bons d'achat de Noël en 2021 ;
- locations mobilières +3 350 €, il s'agit de la prise en charge des hébergements pour les réfugiés ukrainiens arrivés sur la commune dès février 2022 ;
- Noël 2022 attribution de 2 340 € de cartes cadeaux pour les enfants des bénéficiaires de l'aide sociale du CCAS, liste fournie par les assistantes sociales de la C.E.A.
- les autres articles budgétaires de ce chapitre restent stables.

Les **autres charges de gestion courantes** augmentent de 2 456 € :

- +1 893 € pour le poste de secours d'urgence :
  - o dont 200 € d'aides aux réfugiés ukrainiens ;
  - o pour rappel : en 2021 une dépenses en produits d'hygiène pour une somme de 350 € avaient été achetés car aucune collecte n'avait pu être organisé
  - o Le montant réel d'augmentation du secours d'urgence est de 2 110 €, soit une augmentation de presque 60% en 2022 par rapport à 2021.

Le graphique ci-après compare le nombre et le montant total de la dépense des bons émis :



En 2022, la configuration des montants attribués a changé, le tableau ci-après détail cela :

Montant du bon de secours	2019	2020	2021	2022
25 €	88	57	63	8
30 à 35 €			35	
40 à 45 €				24
50 €	64	54	28	28
70 €			1	30
90 € à 100 €	14	18		15
<b>Total des bons de secours émis</b>	<b>166</b>	<b>129</b>	<b>127</b>	<b>105</b>

- En 2022, l'on constate, que le panier médian est compris entre 50 € et 70 €, d'après une enquête de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (Unccas), plus de 80% des bénéficiaires des aides financières sont titulaires de minima sociaux. La part des bénéficiaires qui ont une activité professionnelle augmente, cela témoigne de la précarisation des travailleurs pauvres, lesquelles se tournent aujourd'hui vers le CCAS ;
- Cette année, le CCAS a versé une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la mise en conformité d'une salle de bain pour une personne handicapée, ainsi qu'une autre subvention exceptionnelle pour la participation d'un enfant bénéficiant d'une reconnaissance handicap M.D.P.H une classe nature pour 106 € ;
- Les subventions versées aux partenaires restent stables à 13 700 €.

### **Evolution des recettes**

Les recettes réelles 2022 s'élèvent à 45 508 € en diminution de 18 224 € par rapport à 2021, cette baisse provient, d'une part, du fait que CCAS n'encaisse plus à partir de 2022 les recettes des concessions de cimetières (-11 500 €) celles-ci sont à présent octroyées par subvention émanant de la ville à N+1, et d'autre part, le CCAS a bénéficié d'un don de l'ADEIF en 2021 (-7 000 €).

Les **produits des services du domaine** : aucune recette en 2022, suite à la modification de l'encaissement des recettes des concessions de cimetières, qui sont dorénavant encaissées au budget principal de la Ville.

Les **produits de gestion courante** augmentent de 462 €, il s'agit principalement du paiement de la participation à la fête des aînés des frais de transport pour les conjoints +450 €.

Concernant la **section d'investissement**, aucune dépense ni aucune recette en 2022.

Il ressort des comptes :

Dépenses de fonctionnement : 54 397.78 €  
 Recettes de fonctionnement : 116 880.91 € dont excédent reporté : 71 372.91 €  
 soit 62 483.13 € d'excédent total de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement : 0 €  
 Recettes d'investissement : 1 228.97 € dont excédent reporté : 1 228.97 €  
 soit 1 228.97 € d'excédent total de la section d'investissement.

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 63 712.10 € avec reprise de l'excédent antérieur, en diminution de 8 889.78 € par rapport à 2021.

**M. Le Maire est invité à quitter la salle durant les délibérations et le vote**  
**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par voix 10 pour 0 contre 0 abstention**

**APPROUVE le compte administratif 2022,**  
**AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe 1 : Etats CA 2022

## **2. COMPTE DE GESTIONS 2022 DU CCAS**

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le Trésorier qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice 2022.

En application de l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil d'administration.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 du CCAS,

Après s'être assuré que le Trésorier du Service de gestion comptable de Colmar a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 du CCAS, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par voix 11 pour 0 contre 0 abstention**

**DECLARE que le Compte de Gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier du Service de gestion comptable de Colmar visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.**  
**AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe 2 : Etats CDG 2022

## **3. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU CCAS**

**Affectation des résultats sur la base de la proposition ci-après :**

			<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
	Prévision budgétaire totale	A	1 228.97	133 133.91	134 362.88
<b>RECETTES</b>	Titres de recettes émis*	B	0.00	45 508.00	45 508.00

DEPENSES	Autorisations budgétaires totales Mandats émis*	D F	1 228.97 0.00	133 133.91 54 397.78	134 362.88 54 397.78
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit			8 889.78	8 889.78
RESULTAT 31/12/2021 REPORTE	Excédent Déficit		1 228.97	71 372.91	72 601.88
EXCEDENT DE FINANCEMENT	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR) Excédent Déficit		1 228.97	62 483.13	63 712.10

- Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 1 228.97 €
- Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 62 483.13 €
- 

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par voix 11 pour 0 contre 0 abstention**

**APPROUVE l'affectation des résultats du compte administratif 2022 au budget supplémentaire 2023 telle que proposée ci-dessus,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

#### **4. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU CCAS**

Le budget supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les restes à réaliser,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

Synthèse du Budget Supplémentaire 2023 du CCAS

Le Budget Supplémentaire 2023 est un Budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du Budget Primitif 2023, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il bénéficie financièrement de la reprise des résultats du Compte Administratif 2022.

De façon générale, comme l'année précédente, le budget supplémentaire 2023 s'inscrit dans la volonté de proposer une animation de qualité à destination des personnes âgées domiciliées sur la commune de Wintzenheim, tout en assurant une mission de solidarité à destination des administrés qui se trouveraient dans une situation difficile.

Ces missions constituent les axes principaux mis en œuvre par le CCAS, dont la traduction du budgétaire supplémentaire se définit comme suit :

## 1. Section de Fonctionnement

### 1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 62 483.13 € est inscrite en section de fonctionnement recettes (ligne 002).

### 1.2 Autres recettes de fonctionnement

Au budget primitif, la somme de 14 000 € a été inscrite en subvention à recevoir du budget principal en tenant compte du reversement de 6 000 € pour les recettes des concessions de cimetières, or ces dernières s'élèvent à 6 973 €, d'où une recette complémentaire de 973 € à inscrire à l'article budgétaire subvention de la commune.

D'autre part, par délibération du Conseil communautaire de Colmar Agglomération le CCAS devrait recevoir le remboursement des dépenses engagées pour le soutien financier apporté à la population ukrainienne déplacée à Wintzenheim pour un montant de 3 998 €, recette à prévoir aussi en subvention à encaisser.

Les nouvelles recettes à inscrire au budget supplémentaire 2023 s'élèvent à 4 971 €.

### 1.3 Dépenses de fonctionnement

Le Budget Supplémentaire présente une inscription globale de 67 454.13 € dans les dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses nouvelles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** pour 35 404.13 € correspondent :

- fournitures de petit équipement +500 €, autres fournitures pour 2 000 €,
- les autres frais divers comprennent les dépenses nouvelles pour 3 500 €, pour les participations : aux projets vacances, à l'achat de vélo et le projet « Aidant »,
- 5 000 € pour les locations immobilières des gîtes mis à disposition des réfugiés ukrainiens, et diverses autres dépenses selon les besoins,
- fêtes et cérémonies +13 948 € à prévoir pour la fête des aînés,
- 1 500 € pour le transport lors de l'organisation de la fêtes des aînés,
- une augmentation de 8 956.13 € à l'article budgétaire « 6238 Divers autres services extérieurs », il s'agit d'une prévision de dépenses, en cas de besoin.

Les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)** progressent de 32 050 €, cela correspond à l'ajustement des postes :

- Secours d'urgence +11 000 €,
- Participations à la carte de transport : des personnes âgées +4 000 €,
- 50 € pour régulariser les différences d'arrondies de la régie des recettes,
- Augmentation du crédit des subventions de 1 200 €, en cas de versement de subventions exceptionnelles selon l'une ou l'autre demande à étudier courante 2023, donc ce poste s'élèvera à 17 000 €, selon la répartition suivante :

<b>SUBVENTIONS 2023</b>	
<b>Association</b>	<b>Montant</b>
DELTA REVIE HT RHIN	200 €
AFAPEI	150 €
FAMILLES MONOPARENTALES	150 €
ARAHM	150 €
APALIB AIDE AUX PERSONNES AGEES	2 300 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	500 €
APPONA 68	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE	700 €
LA MANNE	9 000 €
PARALYSES DE France	200 €
ASSOCIATION DE SOINS ET AIDE A DOMICILE CENTRE ALSACE	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 700 €</b>

#### 1.4 Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes – avec résultat de fonctionnement reporté 2022	67 454.13 €
Dépenses nouvelles	67 454.13 €

## **2. Section d'Investissement**

### 2.1 Reprise du résultat

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 228.97 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (ligne 001).

### 2.2 Recettes réelles d'Investissement

Aucun réajustement ou recette nouvelle à prévoir au Budget Supplémentaire 2023.

### 2.3 Dépenses réelles d'Investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Supplémentaire est de 1 228.97 €.

- 1 228.97 € pour l'acquisition de biens durables.



## 2.4 Equilibre de la section d'investissement

Recettes – affectation du résultat 2022 (ligne 001)	1 228.97 €
Dépenses nouvelles	1 228.97 €

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du Budget Supplémentaire 2022 :

Dépenses de fonctionnement :	67 454.13 €
Recettes de fonctionnement :	67 454.13 € (dont 62 483.13 € de résultat reporté)
Dépenses d'investissement :	1 228.97 €
Recettes d'investissement :	1 228.97 € (dont 1 228.97 € de résultat reporté)

Le budget est voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2022 reportés.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, par voix 11 pour 0 contre 0 abstention**

**ADOpte par chapitre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget supplémentaire 2023 du CCAS tel que proposé,  
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe 3 : Etats BS 2023

### **POINT N°5- Fête des aînés**

Le 25 mars 2023 s'est déroulée la 51<sup>ème</sup> fête des aînés au gymnase Tomy Ungerer à LOGELBACH. Après ces deux années particulières dues à la pandémie, 202 personnes nées entre 1927 et 1948 se sont inscrites.

La fête a été très appréciée de tous et le choix de la nouvelle période ne semble pas avoir posé de difficultés.

Les élèves de l'école maternelle et élémentaire de LOGELBACH ont confectionné des décorations pour les arbres de pâques qui ont été très appréciées de tous.

Le repas a dans l'ensemble convenu à tout le monde.

L'animation par retro band et les orgues de barbarie ont été appréciés de tous.

A cet égard le conseil d'administration s'était engagé à verser la somme de 500€ à Retroband pour la rétribution de leur prestation.

**Après délibérations et à l'unanimité des votes, le conseil d'administration du C.C.A.S. de la ville de WINTZENHEIM :**

**-approuve la présente délibération et le versement de 500€ pour la rétribution de la prestation assurée par Retro Band**

**-dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023**

**-autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

## **POINT N°6- Convention MANNE-CCAS de la ville de WINTZENHEIM**

Le C.C.A.S. de la Ville de Wintzenheim et l'épicerie social Rebond sont partenaires depuis septembre 2016 pour permettre l'accès à l'épicerie social Rebond aux personnes ayant des difficultés financières.

Consécutivement au changement de direction de la Manne, Mme Amandine SARDA, nouvelle directrice propose de contractualiser les conventions des différents C.C.A.S. travaillant en partenariat avec eux.

Ainsi, après différentes réunions partenariales avec les assistantes sociales de la C.E.A., la direction de la Manne, et les représentants du C.C.A.S. de la ville de Wintzenheim, la directrice de la Manne nous propose d'apprécier et de voter la nouvelle convention proposée. (ci-joint en annexe)

Pour rappel une subvention de 9000€ pour la Manne est inscrite au budget 2023.

Les principaux points abordés reposent sur les domaines suivants :

-L'accès à l'épicerie sociale rebond permet de favoriser une alimentation diversifiée et de qualité et de promouvoir l'accès au droit commun des personnes en situation financière compliquée. En effet, les administrés sont encadrés dans leurs choix de produits par des bénévoles selon le principe 1/3 de protéines, 1/3 de fruits/légumes, 1/3 de féculents ainsi que des produits laitiers

-Ce nouveau dispositif permettra également aux bénéficiaires d'accéder à 4 passages sur au maximum 2 mois au lieu de 2 actuellement.

-Afin d'impliquer et de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance de permettre à leur situation financière d'évoluer favorablement, il sera demandé une participation des familles à hauteur de 15% payable à l'épicerie sociale Rebond .

Il est proposé au conseil d'administration d'étudier la convention.

A titre indicatif, 74 familles de la commune de Wintzenheim ont pu bénéficier de ce dispositif en 2022.

Compte tenu de l'aide apportée par l'épicerie sociale Rebond de la Manne aux wintzenheimois, il est proposé de ratifier la convention entre le CCAS de la ville de WINTZENHEIM et la Manne et d'indiquer que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Il appartient au conseil d'administration du CCAS d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention (annexe).

**Après délibérations, le conseil d'administration à l'unanimité des votes :**

**- approuve à l'unanimité des votes la convention de partenariat entre La Manne et le C.C.A.S. de la ville de Wintzenheim.**

**-dit que les crédits sont inscrits au budget 2023**

**-autorise le président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

La séance est levée à 19h45

Geneviève SCHOFF  
Vice-Présidente du CCAS



## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>92 333,91</b>	<b>31 417,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 915,93</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	14 000,00	3 350,00	0,00	0,00	10 650,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	600,00	514,04	0,00	0,00	85,96
6182	Documentation générale et technique	500,00	343,14	0,00	0,00	156,86
6188	Autres frais divers	24 133,91	0,00	0,00	0,00	24 133,91
6226	Honoraires	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	18 000,00	42,00	0,00	0,00	17 958,00
6238	Divers	19 000,00	24 694,08	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	2 500,00	1 935,40	0,00	0,00	564,60
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	100,00	119,32	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>40 800,00</b>	<b>22 979,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 820,20</b>
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6561	Secours d'urgence	18 000,00	5 702,00	0,00	0,00	12 298,00
6562	Aides	6 000,00	2 371,80	0,00	0,00	3 628,20
6574	Subventions de fonctionnement aux associatio	15 800,00	14 906,00	0,00	0,00	894,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>133 133,91</b>	<b>54 397,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 736,13</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>133 133,91</b>	<b>54 397,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 736,13</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sector.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>133 133,91</b>	<b>54 397,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>78 736,13</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2021		<b>0,00</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7031	Concessions dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	60 761,00	44 500,00	0,00	0,00	16 261,00
7474	Communes	48 000,00	40 000,00	0,00	0,00	8 000,00
7475	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	12 761,00	4 500,00	0,00	0,00	8 261,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 008,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	1 008,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)</b>		<b>61 761,00</b>	<b>45 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>61 761,00</b>	<b>45 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>61 761,00</b>	<b>45 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 253,00</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2021		71 372,91				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 228,97	0,00	0,00	1 228,97
2188	Autres	1 228,97	0,00	0,00	1 228,97
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 228,97	0,00	0,00	1 228,97
TOTAL DEPENSES REELLES		1 228,97	0,00	0,00	1 228,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 228,97	0,00	0,00	1 228,97
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2021		0,00			

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2021			1 228,97		

# ANNEXE 2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COLMAR

ETABLISSEMENT : CCAS WINTZENHEIM

## Résultats budgétaires de l'exercice

19006 - CCAS WINTZENHEIM

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 228,97	133 133,91	134 362,88
Titres de recette émis (b)		45 508,00	45 508,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		45 508,00	45 508,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 228,97	133 133,91	134 362,88
Mandats émis (f)		54 397,78	54 397,78
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		54 397,78	54 397,78
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		8 889,78	8 889,78

## ANNEXE 2

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068004

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COLMAR

ETABLISSEMENT : CCAS WINTZENHEIM

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19006 - CCAS WINTZENHEIM

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	1 228,97				1 228,97
Fonctionnement	71 372,91		-8 889,78		62 483,13
<b>TOTAL I</b>	<b>72 601,88</b>		<b>-8 889,78</b>		<b>63 712,10</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>72 601,88</b>		<b>-8 889,78</b>		<b>63 712,10</b>

CAG 2022 page 2



## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
7031	Concessions dans les cimetières		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	18 500,00	4 971,00	
7474	Communes	14 000,00	973,00	
7475	Groupements de coll. et coll. à statut particulier	4 500,00	3 998,00	
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	1 000,00	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>19 500,00</b>	<b>4 971,00</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>19 500,00</b>	<b>4 971,00</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>19 500,00</b>	<b>4 971,00</b>	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	62 483,13
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	67 454,13
---	-----------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

## VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	12 500,00	35 404,13	
604	Achats d'études, prestations de services		0,00	
60632	Fournitures de petit équipement		500,00	
6068	Autres matières et fournitures	500,00	2 000,00	
6132	Locations immobilières		5 000,00	
6135	Locations mobilières		0,00	
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique		0,00	
6188	Autres frais divers		3 500,00	
6226	Honoraires		0,00	
6231	Annonces et insertions		0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00	13 948,00	
6238	Divers		8 956,13	
6247	Transports collectifs	1 000,00	1 500,00	
6248	Divers		0,00	
6257	Réceptions		0,00	
6261	Frais d'affranchissement		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00	32 050,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 000,00	0,00	
6561	Secours d'urgence	4 000,00	11 000,00	
6562	Aides	2 000,00	4 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres .		17 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante		50,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		19 500,00	67 454,13	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		19 500,00	67 454,13	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 500,00	67 454,13	

+

RESTES A REALISER 2022 0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 67 454,13

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Annexe 3

<b>VOTE DU BUDGET</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>0,00</b>	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>		<i>0,00</i>	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0,00</i>	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> <small>(= Total des opérations réelles et ordres)</small>			<b>0,00</b>	

+	
<b>RESTES A REALISER 2022</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 228,97</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 228,97</b>

## ANNEXE 3

VILLE DE WINTZENHEIM - 68 - C.C.A.S. DE WINTZENHEIM

BS 2023

## VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		1 228,97	
2188	Autres		1 228,97	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			1 228,97	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			1 228,97	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			1 228,97	

+

RESTES A REALISER 2022	0,00
------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 228,97
--	----------

BS 2023 page 4